



Service Juridique  
et Assemblée

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

### PROJET DE DELIBERATION N° 09

**RAPPORTEUR : Monsieur DIAZ**

**Service émetteur : Finances et Contrôle de gestion**

---

---

### Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget primitif de la Ville doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril ;

Considérant que pour l'exercice 2016 le budget sera voté le 15 décembre 2016 ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du code général des collectivités territoriales) ;

Considérant que le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget ;

Considérant que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées au budget primitif ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote, il a cependant pour objet de permettre de définir les grandes orientations du budget que nous adopterons prochainement ;

Considérant que la délibération relative au débat d'orientation est obligatoire et qu'elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative ;



VILLE DE  
**Millau**

**Débat d'orientation budgétaire  
2017**

## SOMMAIRE

---

Introduction .....	p4
Le contexte mondial, européen et local .....	p5
Les éléments de prospective budgétaire issus du projet de loi de finances 2016.....	p6
Le contexte financier local .....	p7 à 13
L'investissement .....	p14 à 15

*Avertissement : Le projet de loi de finances est actuellement en débat. Aussi certaines dispositions présentées sont susceptibles d'évoluer jusqu' à fin décembre 2016. Par ailleurs les éléments financiers relatifs à cet exercice ne le sont, que de fait, à titre indicatif jusqu'à la clôture fin 2016.*

**Les orientations budgétaires présentées en Conseil municipal le 17 novembre 2016 traduisent l'ambition de protéger les Millavois sans impacter financièrement l'avenir, dans un contexte de contrainte financière et d'incertitude institutionnelle.**

Sécurité, jeunesse, économie, culture, sport ... les élus réaffirment leurs priorités politiques lors du débat d'orientation budgétaire et ce jusqu'à la fin du mandat.

En effet, le projet de réhabilitation du centre aquatique tant attendu par tous les Millavois s'insère dorénavant dans le projet de mandat.

La loi du 6 février 1992 oblige les communes de plus de 3 500 habitants à procéder à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le débat doit porter sur « les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville ».

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) est venu préciser que ce DOB dans les communes de plus de 10 000 habitants devait intégrer une présentation de la structure des dépenses et du personnel.

Pour rappel, ce débat ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote du conseil municipal. Il participe à l'information de l'action municipale auprès des citoyens.

Christophe Saint Pierre  
Maire de Millau

## Le contexte mondial, européen et local

### Une croissance mondiale qui reste timide et un coup dur au Royaume-Uni :

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), l'économie mondiale devrait connaître cette année un taux de croissance de 3,1% et, en 2017, de 3,4% soit 0,1 point de moins que dans les prévisions de l'édition d'avril.

L'économie britannique devrait afficher un taux de croissance de 1,7% cette année soit 0,2 point de moins que dans les prévisions d'avril. L'année prochaine, ce taux sera ramené à 1,3% soit une révision à la baisse de 0,9 points par rapport à avril qui est la réduction la plus forte parmi les pays avancés.

### La conjoncture Européenne résiste aux incertitudes politiques.

Dans la zone euro, les plus grandes incertitudes (brexit au Royaume Uni, gouvernement espagnol, référendum italien) ne semblent pas avoir entamé le climat des affaires, ni la confiance des ménages. La croissance résisterait, +0,4% au quatrième trimestre. Elle serait suffisante pour que l'emploi continue de progresser et que le chômage recule encore. De son côté, la croissance britannique s'infléchirait car l'incertitude sur l'avenir institutionnel du pays rendrait les investisseurs plus attentistes, malgré l'effet favorable aux exportations de la nette dépréciation de la livre.

En France, la croissance serait modeste au troisième trimestre (+0,2%) avant de s'élever au quatrième (+0,4%). En moyenne sur l'année elle serait comparable en 2016 (+1,3%) à celle de 2015 (+1,2%). La consommation des ménages augmenterait en phase avec leurs gains de pouvoir d'achat, lesquels atteindraient +1,8% en moyenne sur l'année (après +1,6% en 2015).

L'investissement des entreprises retrouverait de l'élan au second semestre, encore largement favorisé par les conditions de financement, en raison de la baisse des taux d'intérêts. Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs stimulé par les dispositifs d'allègement du coût de travail qui enrichissent la croissance en emplois. Au total, 165 000 emplois seraient créés au cours de l'année 2016. Ce serait suffisant pour que le taux de chômage baisse de nouveau à 9,8% de la population active française en fin d'année, contre 9,9% mi-2016 et 10,2% fin 2015.

Le taux de croissance serait de 1,5% en 2017, 1,6% en 2018 et le déficit public serait estimé à 2,7% du PIB contre 3,3% en 2016.

Deux aléas principaux sont associés à ce scénario. Le premier concerne les différentes échéances politiques de part et d'autre de l'Atlantique avant la fin de l'année, leur issue pourrait générer davantage d'incertitude et par suite, un surcroît d'attente des investisseurs. Le second est propre à l'économie française : le rebond attendu des exportations pourrait être plus important que prévu, rattrapant pour partie les déceptions passées, ou il pourrait au contraire de nouveau manquer à la croissance.

### La conjoncture Millavoise

En ce qui concerne le contexte économique Millavois, l'indice de dynamisme de la ville (rapport créations-défaillances / total entreprises) est de 0,62% de juillet à septembre (pour rappel, il était de **1,05%** sur la période précédente), dans le même temps, en France, il s'établit à 0,86% (en baisse par rapport à la période précédente où il était à 1,12%). Toujours de juillet à septembre, le nombre de défaillances sur la ville (au nombre de 3) est **en diminution de 77% par rapport à la période précédente** alors qu'au niveau national il est en baisse de 27%.

En parallèle, il y a eu 26 créations d'entreprises à Millau. C'est 50% de moins par rapport à la période précédente alors qu'en France, le nombre de créations diminue de 24%.

Parmi les secteurs de la ville qui ont connu le plus de défaillances de juillet à septembre, on trouve : « le commerce de détail » (1 défaillance), les « restaurants et bars » (1 défaillance) et enfin les « services personnels et autres » (1 défaillance).

Sur la même période, les secteurs de la ville dans lesquels il y a eu le plus de créations sont « l'immobilier » (7 créations), la « santé » (4 créations), les « sports et loisirs » (4 créations), le « commerce de détail » (3 créations) et les « bâtiments et aménagement paysager » (2 créations).

## Les éléments de prospective budgétaire issus du projet de loi de Finances 2016

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2017 a été présenté au comité des finances locales le 27 septembre 2016 et au conseil des ministres le 28 septembre 2016.

Les grandes lignes du PLF 2017 avaient été arrêtées par le chef de l'Etat dès le mois de juin lors du Congrès des Maires. Ainsi pour le bloc communal, la troisième tranche de baisse des dotations sera réduite à un milliard d'euros au lieu de deux. Le gouvernement a annoncé une diminution de 50% de la baisse initialement prévue de la Dotation Globale de Fonctionnement. Ceci aboutit à une baisse globale des dotations de l'Etat aux collectivités de 2,63 milliards au lieu de 3,67 milliards en 2015 et 2016. Le prélèvement est de 1,33% des recettes réelles de fonctionnement de 2015 contre 1,59% précédemment.

La répartition est la suivante :

Pour le bloc communal : .....	-1,030 milliards
Pour les départements : .....	-1,148 milliards
Pour les régions : .....	-0,451 milliards

Ce geste en faveur du bloc communal est accompagné par la reconduction du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) pour un montant de 1,2 milliards d'euros dont 600 millions d'euros de crédits fléchés sur les priorités partagées entre l'Etat et les collectivités locales (transmission énergétique, logement, mobilité, environnement, accessibilité) et 600 millions d'euros fléchés sur les bourgs centres dont 216 millions d'euros de hausse de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

- La hausse de la péréquation verticale :

Elle permettra de venir en aide aux communes les plus fragiles.

Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :	+180 millions d'euros
Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :	+117 millions d'euros
Fonds de péréquation aux départements :	+20 millions d'euros
Soit au total hausse de la péréquation de :	+317 millions d'euros

- La réforme de la Dotation Solidarité Urbaine (DSU) :

La répartition de la Dotation de Solidarité Urbaine sera revue en 2017 et sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre trois quart actuellement (soit 668 communes au lieu de 751). Pour la répartition de la hausse annuelle, le coefficient de répartition fera l'objet de discussions tant au comité des finances locales qu'au parlement.

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :

Le montant du FCTVA est en repli de 9% soit 5,524 milliards budgétés en 2017 même si les dépenses d'entretien des équipements municipaux entrent dans l'assiette depuis cette année, conséquence de la baisse des investissements survenues lors des deux exercices précédents.

- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement :

L'article 150 de la loi de finances pour 2016, portant réforme de la DGF pour 2017 sera supprimé renvoyant à un hypothétique projet de loi de financement des collectivités locales qui serait examiné en 2017 pour 2018.

## Le contexte financier local :

Face à la baisse tendancielle des recettes, afin :

- de maintenir l'intégralité des services à la population et la qualité de ces services,
- de maintenir les équipements municipaux en bon état de fonctionnement,
- d'investir dans de nouveaux équipements municipaux (le pôle petite enfance, la médiathèque et bientôt le centre nautique),

La collectivité n'a pas eu d'autre choix que d'augmenter la pression fiscale.

A contrario, des choix auraient dû être faits et auraient porté sur une ou plusieurs hypothèses comme par exemple :

- Des réductions d'investissement auraient du être envisagées
- La suppression de certains services (ville propre + la bibliothèque ou le musée)
- La suppression de toutes les subventions directes aux associations
- Le licenciement de 53 agents de la ville sur 400 agents au total.

Dans ce contexte, la ville poursuivra sa politique de maîtrise, des coûts (politique d'achat), de la masse salariale et la recherche active de financements extérieurs.

## Les principaux éléments de fonctionnement :

### ▪ Des dépenses de plus en plus difficiles à équilibrer :

L'enjeu est de parvenir à diminuer les dépenses même celles qui sont réputées incompressibles. Le ratio des charges réelles de fonctionnement par habitant est passé de 1 073 euros en 2014 à 1 063 euros en 2015. Le ratio des communes de l'Aveyron est de 993 euros par habitant, 1 277 euros pour la Région et 1 268 euros au niveau national.

La ville poursuivra ses efforts sur les charges de gestion, sur la masse salariale et sur les intérêts de la dette.

## Les prévisions de dépenses de fonctionnement pour 2017

- Le chapitre 011 : charges à caractère général :

Ce chapitre devrait augmenter de 1,25% par rapport au budget primitif 2016 auquel sont ajoutées les inscriptions des décisions budgétaires modificatives.

Les contrats des prestataires sont renégociés, toute dépense est remise en cause, des actions correctives sont engagées (travaux d'économie d'énergie, achat de véhicules moins gourmands en carburants, achats de vélos électriques pour les déplacements du personnel, frais d'affranchissement réduit).

Les budgets des services restent à moyen constant à l'exception de certains budgets :

Augmentation du coût des assurances : ..... +12 500 euros

Augmentation du coût des fluides : ..... +55 150 euros

Elle est due à une fréquentation plus importante des salles de spectacles, à la prise en compte de la médiathèque, à l'augmentation des tarifs des fluides. Cependant l'augmentation pourrait être compensée par les économies réalisées avec l'extinction de l'éclairage public la nuit (environ 50 000 euros).

Augmentation des crédits des spectacles pour la maison du peuple, compensés par la subvention de l'Etat.

Augmentation des crédits pour le service culture pour la mise en place du Fablab et du festival Bonheur d'hiver subventionnés par le département. + 40 700 euros

Baisse des crédits de carburants : ..... -25 000 euros

Augmentation de la taxe foncière sur les propriétés de la ville et des charges de copropriété de la médiathèque.

## La diminution des budgets de certains services permet de limiter ces augmentations

- Le chapitre 012 : charges de personnel : évolution -0,02%.

La situation administrative de la ville de Millau en nombre d'agent au 31/12 des années 2015 et 2016 s'établit comme suit :

Situation administrative	Nombre d'agents	Nombre d'agents
	au 31/12/2015	au 31/12/2016
agents titulaires et stagiaires	365	364
agents contractuels de droit public	23	29
agents en contrat aidé de droit privé (CAE-CUI)	5	8
agents en emploi avenir	8	2
agents en apprentissage	3	5
<b>Effectifs totaux</b>	<b>404</b>	<b>408</b>

### Rappel du budget 2016 :

### Le montant des crédits pour la masse salariale a été voté à hauteur de 15,103 M€

Le réalisé 2016 affichera un recul pour les raisons suivantes :

- Ralentissement de l'augmentation des cotisations CNRACL (1,55% en 2015 et 0,1% en 2016), et pour 2017, arrêt de l'augmentation de ces dernières.
- Revalorisation des catégories B dans le cadre du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) moins importante que prévue
- Remplacement tardif des départs à la retraite par du personnel contractuel
- Mise en place différée mais obligatoire en 2017 du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP
- Baisse du coût de l'assurance statutaire en 2016 suite à renégociation mais régularisation en 2017
- Gain de 6 mois avec l'avancement au maximum dans le cadre du PPCR

L'enjeu en 2017 est de parvenir à limiter les effets du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) et à exploiter des pistes de réductions possibles de la masse salariale. Cela oblige à une nécessaire poursuite de la réorganisation des services, des missions et des gains de productivité.

Chaque départ à la retraite sera examiné.

La ville devra poursuivre la mise en place du PPCR des catégories A et C de 2017 à 2020.

- Refonte des filières et revalorisation des grilles indiciaires
- Intégration des primes dans la base brute salariale avec pour conséquence l'augmentation des cotisations.
- Revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 : +0,6%.

Par ailleurs, le nouveau régime indemnitaire devra être rapidement mis en place générant une enveloppe supplémentaire estimée à 150 000 euros.

Suite aux rapports de la Cour des comptes et de Philippe LAURENT sur le temps de travail dans la fonction publique en général et territoriale en particulier, des décrets devraient voir le jour en 2017 suite aux 34 préconisations de P. LAURENT.

Depuis le protocole signé en 2002, le temps de travail effectif des agents de la ville de Millau est de 1 560 heures par an avec un cycle de travail de 40 heures.

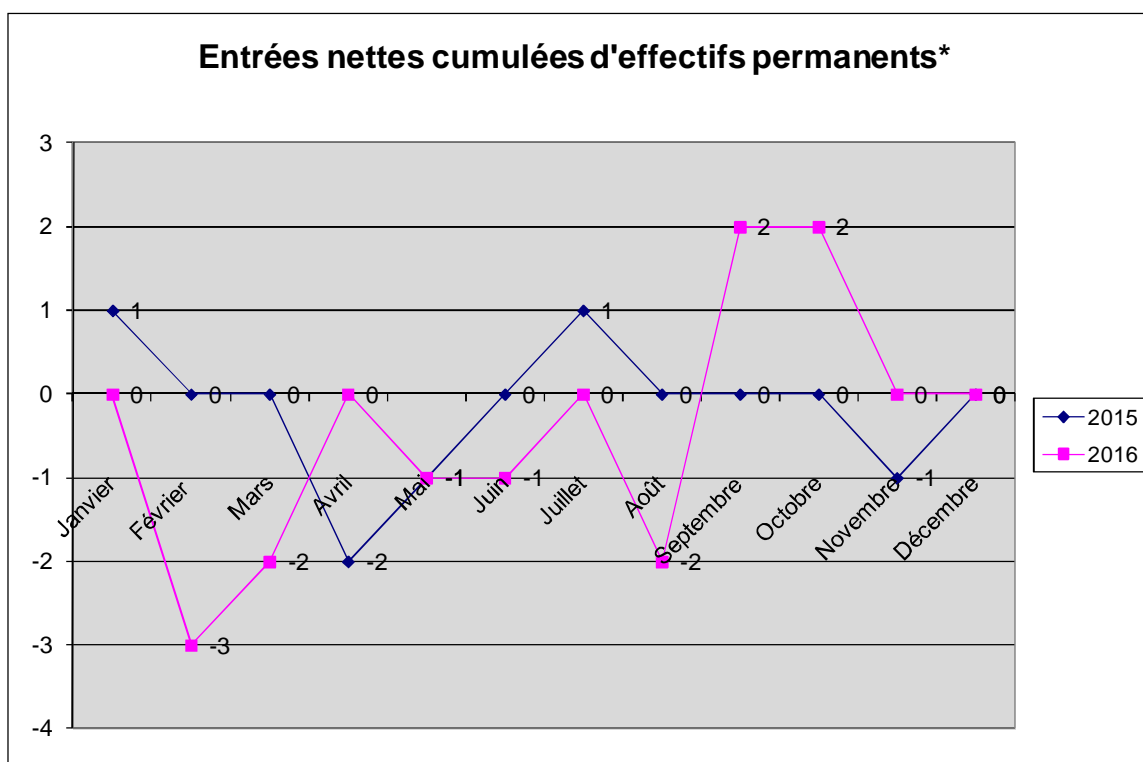


Ce protocole n'a jamais fait l'objet d'avenant mais d'observations de la part de la chambre régionale des comptes de la haute Garonne en 2013.

Dès lors l'effort devra se poursuivre, les dispositions suivantes sont actées ou en cours de réflexion :

- Non remplacement systématique des départs à la retraite.
- Gel des embauches et limitation du recours aux non titulaires.
- Réflexion sur le temps de travail et réduction des heures supplémentaires.
- Mutualisation des services avec la communauté de communes Millau Grands Causses.

	MASSE SALARIALE	rémunérations accessoires (HS RI)
2012	7 795 590	1 345 274
2013	7 889 380	1 317 161
2014	8 201 589	1 457 952
2015	8 472 564	1 521 032
2016	8 447 204	1 488 972



\* Effectifs permanents : postes ayant vocation à être occupés par des agents fonctionnaires titulaires de leur poste. Cette définition exclut par conséquent, les apprentis, les agents en contrats aidés (type CAE-CUI et emploi d'avenir) ainsi que les agents contractuels.

- Le chapitre 65 : subventions : baisse de 1,51% par rapport à 2016.

La baisse du chapitre 65 s'explique par le fait que ce dernier a été principalement alimenté en 2016 par des crédits pour admission en non valeurs de 81 000 euros, d'un complément de crédits pour la subvention à l'amicale du personnel d'un montant de 22 000 euros et pour 2017 par l'arrêt du complément de subvention aux centres sociaux qui se chiffre à - 14 100 euros. Les montants des subventions aux associations restent inchangés ainsi que la subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

- Le chapitre 66 : charges financières : diminution de 7,56% sur les frais financiers.

La baisse des taux d'intérêts permet à la ville d'emprunter à faible taux. En effet, en 2016 la ville a contracté un prêt sur 20 ans en taux fixe de 1,12% et a renégocié sans indemnité trois prêts contractés auprès de la Banque Populaire du Tarn et de l'Aveyron.

- Chapitre 67 : dépenses exceptionnelles : baisse de 37,16%

En 2016, des crédits supplémentaires ont été inscrits pour la participation à :

- l'aire de Brocuéjols d'un montant de 50 000 euros.
- Sigean 2 pour la somme de 70 000 euros (suite à une demande de la Trésorière : passage de cette inscription en investissement au BP).

En 2017, sont inscrits sur ce chapitre :

- les crédits de subvention d'équilibre pour le parking Capelle à hauteur de 372 997 euros,
- la subvention prévisionnelle à Sigean 2 d'un montant de 40 000 euros.

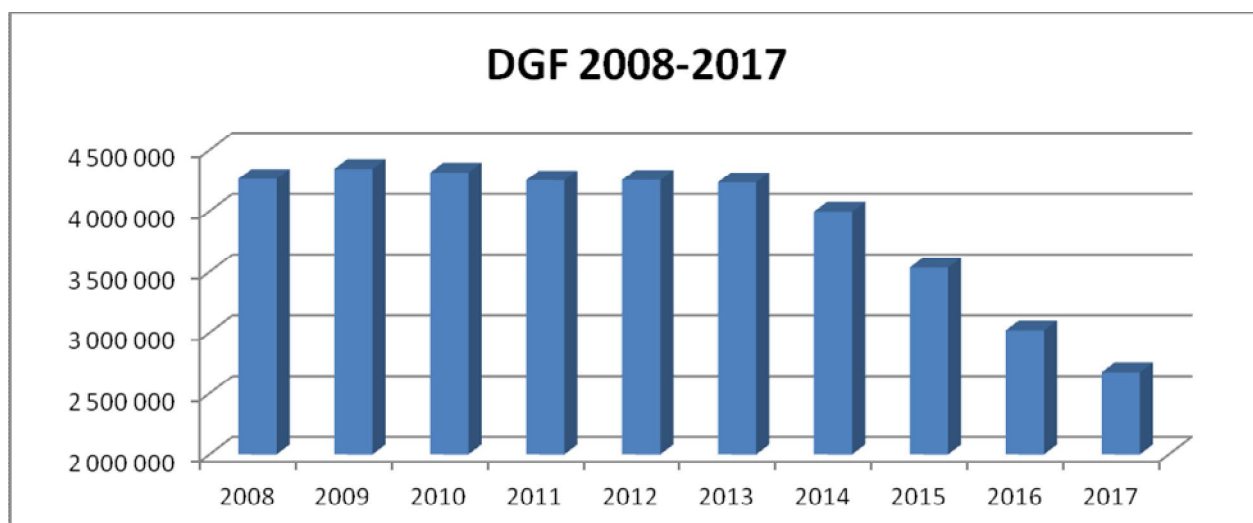
Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 2,40% par rapport à la totalité du budget 2016.

CHAPITRES	Libellés	2016 BP	2016 BP+DM	2 017	évolution 2016/2017
011	Charges à caractère général	4 950 430	5 194 915	5 259 731	1,25%
012	Charges de personnel	15 103 000	15 103 000	15 100 000	-0,02%
014	Atténuation de recettes	70 000	100 587	108 000	7,37%
65	Subventions et participations	3 979 224	4 086 206	4 024 332	-1,51%
66	Frais financiers	1 308 967	1 308 967	1 210 000	-7,56%
67	Charges exceptionnelles	465 750	702 064	441 147	-37,16%
<b>Totaux</b>		<b>25 877 371</b>	<b>26 495 739</b>	<b>26 143 210</b>	<b>-1,33%</b>

▪ **Des recettes toujours impactées par les décisions de l'Etat : dotations et fiscalité**

- **La baisse de la dotation forfaitaire en 2017** correspond à 1,33% des recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2015. La baisse serait de 357 000 euros dans la mesure où la liste des comptes retenus pour la base de base de calcul ne serait pas modifiée.

Dotation forfaitaire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	4 263 859	4 346 161	4 317 179	4 252 284	4 255 831	4 235 691	3 995 669	3 534 407	3 019 407	2 674 407



- **Les allocations compensatrices** baisseront, tous les paramètres sont en discussion à ce jour.

Nous avons retenu :

La dotation de solidarité urbaine : .....	530 000 euros
La dotation de péréquation doit baisser (en 2016, elle était de 559 000 euros) : .....	463 000 euros
Les attributions de compensation de la TP disparaissent : .....	-47 287 euros
Les attributions de compensation de foncier bâti et foncier non bâti sont ramenées à : .....	30 000 euros
L'attribution de compensation de taxe d'habitation devrait normalement augmenter avec l'effet exonération de 2015 : .....	665 000 euros

- **La fiscalité ménages** : article 75 de la loi de finances 2016 : une bombe à retardement :

Assouplissement des régimes d'exonération de taxe d'habitation sur les propriétés bâties au bénéfice des contribuables modestes (cf article 75 de la loi de finances 2016).

Les députés se sont émus des conséquences de la suppression de la demi-part des veuves décidée à la fin de l'année 2008 dans le cadre du projet de loi de finances de 2009 impactant :

- l'impôt sur le revenu, ce qui a conduit à la suppression en 2015 de la première tranche de cet impôt pour y remédier.
- le seuil des revenus à partir duquel les contribuables de plus de 60 ans peuvent bénéficier soit d'une réduction soit d'une exonération de l'impôt local.

Par amendement, il a été proposé d'instituer un mécanisme général permettant de lisser les ressauts d'imposition consécutifs à la perte d'exonérations de fiscalité locale dont bénéficient les contribuables modestes :

- Conséquences exonérations en 2015 et 2016
- Imposition en 2017 sur un tiers de la valeur locative
- Imposition en 2018 sur les deux tiers.

Les conséquences financières pour la ville :

Les services fiscaux ont notifié, à la commune en février 2016, les bases d'imposition des 3 taxes plus la taxe d'habitation sur les logements vacants. Il a été précisé par ces derniers que les services de l'Etat ne pouvaient pas mettre à jour les bases avec l'impact de « l'effet veuve » et que les bases définitives ne seraient connues que fin novembre 2016.

Cet effet, représentait au niveau national un maximum de 2% des bases.

Bases des rôles taxe d'habitation	2014	2015	2016		Différence entre notification et bases réelles	Produit fiscal correspondant
			Notification en février 2016	Bases réelles		
	30 818 405	31 976 035	<b>32 529 139</b>	<b>31 060 505</b>	<b>-1 468 634</b>	<b>-312 966</b>

La ville a perdu 4,51% de bases de taxe d'habitation entre la notification prévisionnelle des bases des rôles de taxe d'habitation et la notification réelle de celles-ci en novembre 2016, dont d'après les services fiscaux l'effet veuve représente 4,03%.

Pour 2017, la Ville a revalorisé les bases de 1% et réintroduit un tiers de l'effet veuve.

	BASES ROLES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2014/2017
Taxe d'Habitation	BASE THLV	30 002 242	30 740 849	30 818 405	31 319 000	31 060 505	31 681 715	<b>2,80%</b>
	TAUX	19,06%	19,06%	19,06%	19,06%	21,31%	21,31%	
	PRODUIT	5 718 427	5 859 206	5 873 988	5 969 401	7 033 217	7 173 881	
Taxe Foncier Bâti	BASE	26 019 000	26 495 000	26 633 061	27 250 101	27 901 105	28 459 127	<b>6,86%</b>
	TAUX	28,98%	28,98%	28,98%	28,98%	32,40%	32,40%	
	PRODUIT	7 540 306	7 678 251	7 718 261	7 897 079	9 039 958	9 220 757	
Taxe Foncier Non Bâti	BASE	115 385	119 157	118 916	118 690	122 651	125 104	<b>5,20%</b>
	TAUX	139,17%	139,17%	139,17%	139,17%	155,60%	155,60%	
	PRODUIT	160 581	165 831	165 495	165 181	190 845	194 662	

#### • Les produits des services

Les tarifs municipaux n'augmenteront pas en 2017. La modification du quotient familial pour la tarification de la restauration municipale intervenue en 2016 fera l'objet d'une étude afin de connaître l'impact sur les familles nombreuses, un tarif dégressif pourra être appliqué.

Nat.	Libellé des comptes	Origine	2012	2013	2014	2015	2016	2017
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	Etat	13 252 537	13 633 069	13 780 704	14 180 701	16 264 020	16 589 301
73111	taxes habitation sur logements vacants	Etat					414 224	422 508
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	Communauté de communes	2 554 443	2 554 443	2 554 444	2 554 444	2 554 444	2 554 444
7322	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	Communauté de communes	658 466	657 464	631 560	679 260	679 260	679 260
7325	FPIC	Etat	59 855	152 358	226 267	314 595	395 712	450 000
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	Edf	494 755	489 657	462 520	452 545	426 000	460 000
73681	TAXE EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	extérieur	12 565	0	15 364	17 192	35 257	36 000
7381	TAXE ADDIT. DROIT MUTATION PUB. FONCIERE	dépt /ville	522 571	465 571	410 446	446 234	426 000	460 000
7411	DOTATION FORFAITAIRE	Etat	4 255 831	4 235 691	3 995 669	3 534 407	3 031 344	2 674 407
74123	DOTATION SOLIDARITE URBAINE	Etat	511 331	520 279	520 279	446 234	530 212	530 000
74127	DCTP	Etat	461 276	492 520	504 199	559 706	557 808	463 000
7E+05	ETAT COMPENSATION TP	Etat	128 142	107 224	84 397	55 759	47 287	
74834	ETAT COMPENSATION EXONERATION TF et N B	Etat	169 301	148 180	90 557	83 701	44 325	30 000
74835	ETAT COMPENSATION EXONERATION TH	Etat	635 627	630 939	644 969	687 816	570 221	665 000
			23 716 700,00	24 087 395,00	23 921 374,79	24 012 593,61	25 976 114,00	26 013 920,00

## INVESTISSEMENT

Le plan pluriannuel d'investissement se poursuit et, est révisé annuellement. Il a été lissé et réajusté pour 2017 et comprend la réhabilitation du centre nautique pour la fin du mandat après l'assurance de subventionnement à hauteur minimale de 8,7 M€ pour un projet estimé à 13,5M€ HT.

L'opportunité de la vente de la gendarmerie à l'OPH, au plus tard en juillet 2017, pour un montant de 4,3 M€, apporte l'autofinancement total des investissements qui seront réalisés en 2017.

En 2017, les projets de la mandature se concrétisent :

- aménagement des quais Sully Chaliès et création d'une plage,
- construction du pôle petite enfance,
- poursuite de l'opération de rénovation immobilière du centre-ville,
- fin des travaux de la médiathèque,
- travaux d'économie d'énergie et accessibilité dans les équipements scolaires et sportifs et au Créa,
- travaux de rénovation du cinéma,
- poursuite de la mise en place de la vidéo protection et déploiement de la fibre optique,
- renouvellement des véhicules

### Programme pluriannuel 2017-2021 se décline de la façon suivante

Ce plan comprend des investissements en autorisations de programme et hors autorisations de programme :

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Investissements AP	4 983 257	4 071 481	9 050 000	8 900 000	0	27 004 738
Investissements hors AP	3 028 700	1 771 644	2 170 200	1 513 000		8 483 544
<b>Total investissements</b>	<b>8 011 957</b>	<b>5 843 125</b>	<b>11 220 200</b>	<b>10 413 000</b>	<b>0</b>	<b>35 488 282</b>
<b>Recours à l'emprunt</b>	<b>0</b>	<b>3 122 219</b>	<b>4 322 297</b>	<b>4 900 403</b>		<b>12 344 919</b>

Le PPI se décline en 6 autorisations de programme :

	TOTAL	2017	2018	2019	2020	2021
AP médiathèque	580 000	580 000				
AP revitalisation urbaine	2 610 433	1 240 433	340 000	590 000	440 000	
AP bâtiments publics	0	0				
AP petite enfance	4 501 481	2 000 000	2 501 481			
AP RD 809	3 112 824	1 162 824	750 000	600 000	600 000	
AP Centre nautique	16 200 000		480 000	7 860 000	7 860 000	
<b>TOTAL</b>	<b>27 004 738</b>	<b>4 983 257</b>	<b>4 071 481</b>	<b>9 050 000</b>	<b>8 900 000</b>	

L'autorisation de programme bâtiments publics sera supprimée lors du budget primitif 2017 ; en effet, afin d'obtenir un maximum de financement des partenaires, les travaux réalisés sur les équipements scolaires et sportifs sont globalisés (économies d'énergie, accessibilité et travaux de réhabilitation) des opérations seront ouvertes par type d'équipements.

## EVOLUTION DE LA DETTE

Encours au 31/12/	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
en M€	30 001	30 608	30 007	29 646	29 541	29 307	29 472	32 217	33 243	30 618

Le produit de la vente de la gendarmerie permet de compenser la levée d'emprunt de 4,470 M€ du début du mandat finançant en partie les programmes de l'ancienne équipe municipale.

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Encours de taux fixe : 97,15%
- Encours indexé : 2,85%
- Capacité de désendettement : 12 ans et 2 mois
- Annuité / recettes de fonctionnement : 13,55%
- Encours / recettes de fonctionnement : 114,80%
- Intérêts / dépenses de fonctionnement : 4,44%.